

# Appel à Proposition de projets 2025 Sahel Central & Bassin du Lac Tchad Consortia multi-pays Guide de soumission

DRC West and Central Africa Regional office – SRF Fund Management Unit

## 1. Le Sahel Regional Fund (SRF)

Le Sahel Regional Fund (SRF) est un **fonds humanitaire régional géré par des ONG et hébergé par le Conseil danois pour les réfugiés (DRC)**. Il soutient des organisations disposant d'une présence opérationnelle dans le Sahel central, le Bassin du Lac Tchad et l'Est du Tchad, avec une attention particulière aux zones rurales touchées par les conflits, aux régions sous-financées et difficiles d'accès, ainsi qu'aux zones confrontées à d'importants déplacements de population. Actuellement financé par UKAid, le SRF a pour ambition d'évoluer vers un fonds commun multi-bailleurs, renforçant ainsi son impact et sa capacité d'action.

**S'inscrivant dans les engagements du Grand Bargain et du World Humanitarian Summit**, le Sahel Regional Fund vise à déployer un **financement humanitaire de qualité**, alliant de hautes ambitions opérationnelles pour une réponse efficace aux besoins des populations, des modalités de financement adaptées aux besoins des ONG comme aux réalités du terrain des zones de conflits, ainsi qu'une approche partenariale inclusive avec les ONG.

Le SRF place au cœur de son action **l'objectif de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables**, quel que soit leur statut et où qu'elles se trouvent, en intervenant dans une **approche nexus** combinant à la fois **réponses aux urgences et promotion de dynamiques de résilience** pour garantir une continuité d'appui face aux crises humanitaires. Le SRF se fait également fort **d'atteindre les bénéficiaires dans les zones les plus difficiles d'accès**, là où l'aide humanitaire est souvent limitée, afin d'assurer une couverture aussi inclusive et efficace que possible.

**Le SRF promeut une réponse multisectorielle intégrée**, combinant plusieurs secteurs parmi lesquels sécurité alimentaire, santé, nutrition, protection et WASH, en fonction des besoins prioritaires dans le contexte d'intervention, afin d'assurer un impact global et coordonné, adapté aux réalités locales. Cette approche repose sur une double exigence : d'une part, **une approche territoriale**, qui s'appuie sur une compréhension holistique des dynamiques locales – tensions, défis socio-économiques, accès aux services essentiels et interactions entre populations – pour garantir une action cohérente et contextualisée ; d'autre part, **une approche centrée sur les personnes**, qui va au-delà des seuls axes sectoriels pour répondre aux besoins globaux des populations affectées et qui implique les bénéficiaires à toutes les étapes du projet afin d'assurer des réponses adaptées et durables.

Le caractère **transfrontalier** du SRF permet de répondre à des dynamiques régionales dépassant les frontières nationales, en renforçant la coopération entre les acteurs.

Cette approche est soutenue par un **financement prévisible et flexible**, permettant aux organisations de mieux s'adapter aux évolutions des crises et de répondre aux défis humanitaires de manière plus réactive et durable.

Fortement engagé en faveur de la **localisation**, le SRF permet la participation d'ONG locales à la gouvernance du fonds et leur accès à des financements et à des renforcements de capacités, afin de promouvoir un leadership local fort et durable. Il adopte également **une approche inclusive et redevable, conforme aux Core Humanitarian Standard (CHS) et aux principes de redevabilité envers les populations affectées**, en veillant à l'implication des communautés et à l'inclusion des populations vulnérables.

Pour toute information complémentaire relative au Sahel Regional Fund, n'hésitez pas à consulter le site internet : [Introduction au Sahel Regional Fund |](#).

## 2. Contexte, objectifs et conditions de l'appel

Le Sahel central et le Bassin du Lac Tchad continuent de faire face à une crise humanitaire complexe, exacerbée par l'expansion des conflits armés, les tensions intercommunautaires et les déplacements massifs de populations. L'insécurité persistante entrave l'accès humanitaire et limite l'assistance aux populations vulnérables. Ces défis sont aggravés par des problématiques structurelles, telles que l'insécurité alimentaire chronique, des taux élevés de malnutrition et un accès restreint aux services de base. Par ailleurs, les épisodes de sécheresse, combinées avec l'intensification de certaines activités humaines, accentuent la désertification, réduisent les rendements agricoles et accroissent la pression sur les ressources naturelles, contribuant ainsi aux tensions locales et aux déplacements forcés.

Depuis 2022, le SRF a soutenu trois grands projets visant à améliorer les conditions de vie des populations touchées par ces crises. Grâce à ces interventions, environ 775 000 personnes confrontées à des violations de protection et/ou à des besoins humanitaires aigus ont bénéficié d'un paquet d'assistance multisectorielle. Parmi elles, près de 153 000 personnes ont aussi été accompagnées dans des initiatives de résilience et de sécurité alimentaire, tandis que 127 000 individus ont reçu un appui d'urgence en cash, contribuant ainsi à une amélioration tangible de leurs conditions de vie.

### 2.1 Objectif de l'appel

Face aux défis posés par le contexte des financements humanitaires internationaux, cet appel vise à permettre aux ONG de proposer des interventions combinant des réponses critiques aux besoins immédiats et des actions de renforcement de la résilience des populations, en cohérence avec l'approche Nexus et les Humanitarian Response Plans (HRP) des pays concernés.

### 2.2 Axes d'intervention des projets attendus.

Les projets proposés au financement du SRF doivent s'inscrire dans la droite ligne de ses objectifs stratégiques et répondre de manière intégrée et cohérente aux priorités et principes suivants :

1. **Répondre aux besoins humanitaires urgents et contribuer à la résilience des populations vulnérables.** Les projets soumis devront répondre de manière flexible aux besoins humanitaires immédiats, en apportant des solutions d'urgence permettant de stabiliser les conditions de vie des populations affectées. L'objectif est d'assurer une continuité d'appui face aux crises, avec des

interventions capables de s'adapter dans le temps et dans leurs modalités, facilitant ainsi une transition progressive vers des approches plus durables de résilience.

2. **Les efforts structurants en matière de résilience viseront principalement à renforcer la résilience économique**, en lien avec le « graduation model », pour favoriser l'autonomisation des bénéficiaires et réduire leur dépendance à l'aide humanitaire, ainsi **que la résilience agro-environnementale**, visant à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, les moyens de subsistance des communautés rurales et à réduire leur vulnérabilité face aux chocs climatiques. Ces deux volets, complémentaires, doivent permettre d'assurer un impact tangible et mesurable dans les zones ciblées.
3. **Les transferts monétaires multi-usages et inconditionnels sont la modalité encouragée** pour couvrir la plupart des besoins de base, sous réserve d'une évaluation de faisabilité (à minima une analyse de marché basée sur le MEB). Bien que des restrictions existent dans certains pays, une réflexion plus large est néanmoins attendue sur la prise en charge des besoins non alimentaires afin d'assurer un soutien plus complet aux bénéficiaires.
4. **Les projets doivent proposer des interventions multisectorielles intégrées**, incluant plusieurs secteurs complémentaires, en fonction des priorités identifiées localement. Ceci pourra inclure notamment sécurité alimentaire, santé, nutrition, protection et/ou WASH, **reposant sur des approches territoriales et centrées sur les personnes**. Cela signifie que les projets devront être définis sur des zones géographiques claires en prenant en compte l'ensemble des dynamiques locales, les tensions et des interactions entre populations, que les interventions devront répondre aux besoins globaux des bénéficiaires au-delà des seuls axes sectoriels, tout en assurant l'implication active des populations locales dans la conception et la mise en œuvre des projets.
5. **Dans la mesure du possible et dans les cas où c'est pertinent, présenter une dimension transfrontalière, en intervenant dans plus d'un pays, avec une prise** en compte des dynamiques régionales et de la mobilité des populations affectées par les crises. Les projets concernés doivent favoriser une coordination entre les pays concernés.
6. **Favoriser un leadership local fort et durable**. Les partenaires locaux doivent être **pleinement impliqués dans la prise de décision, en contribuant à la stratégie, à la conception et à la mise en œuvre de l'intervention**. Les partenaires sélectionnés pour soumettre une proposition complète devront fournir un plan de renforcement des capacités du ou des partenaire(s) local(aux). Ce plan, qui pourra s'appuyer sur des dispositifs existants à adapter ou consolider, devra couvrir les aspects structurels, administratifs et financiers, en impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires internationaux pertinents. Il visera à accompagner la structuration ainsi que la montée en compétences techniques et opérationnelles du ou des partenaires locaux, au-delà de la durée du projet. La progression de ces partenaires sera suivie tout au long de la mise en œuvre, afin de garantir un impact durable.
7. **Témoigner d'un engagement fort en matière de redevabilité**, garantissant transparence, participation communautaire et accès aux mécanismes de feedback et de plaintes. Les projets doivent être alignés avec les principes du Core Humanitarian Standard (CHS) et des engagements en matière d'Accountability to Affected Populations (AAP).
8. **Les impacts des projets doivent être tangibles et mesurés avec rigueur**, et les enseignements tirés doivent être documentés et partagés afin de favoriser l'apprentissage et la capitalisation. Dans cette perspective, **tous les projets financés par le SRF doivent intégrer une dimension**

"learning" explicite, permettant à la fois de renforcer les capacités des acteurs impliqués et d'optimiser les interventions futures. Chaque projet devra ainsi produire des ressources et outils d'apprentissage pertinents, en lien avec les thématiques abordées, qui contribueront à une capitalisation structurée et à un retour d'expérience utile pour de futures actions. Ces productions devront être alignées avec la stratégie du SRF, et, le cas échéant, avec les axes d'intervention des projets attendus. De plus amples informations seront apportées sur ce point par l'équipe du SRF ultérieurement.

### 2.3 Eléments transversaux devant également ressortir dans les propositions soumises

**Coordination humanitaire, complémentarité et synergies opérationnelles** : Les projets doivent s'inscrire dans une coordination humanitaire efficace, alignée sur les mécanismes existants (clusters, plateformes de coordination, stratégies nationales et régionales). Une approche favorisant la complémentarité opérationnelle est requise, afin d'éviter les duplications et d'assurer un impact optimal. Les acteurs doivent également rechercher des synergies intersectorielles et interinstitutionnelles, permettant une réponse intégrée et renforcée aux besoins des populations.

**Agilité et capacité d'adaptation** : Les interventions doivent être flexibles et réactives, en mesure de s'adapter aux évolutions contextuelles et aux crises émergentes. Une analyse continue des risques et des dynamiques locales est essentielle pour anticiper les défis et ajuster les actions en conséquence.

**Approches sensibles aux conflits** : Les projets doivent impérativement adopter une approche sensible aux conflits, en appliquant rigoureusement le principe du "Do No Harm". L'objectif est d'atténuer les tensions locales, d'éviter tout impact négatif involontaire et de renforcer la cohésion sociale. Des analyses régulières et partagées du contexte devront guider la planification et la mise en œuvre des interventions, garantissant ainsi une réponse humanitaire adaptée et efficace.

**Engagement des autorités locales et ancrage territorial** : Les porteurs de projets doivent s'assurer de l'implication effective des autorités locales et des services techniques déconcentrés et décentralisés, afin de garantir une appropriation locale des interventions. Les projets doivent être alignés avec les Plans de Développement Communaux (PDC) et autres cadres stratégiques existants et ou pertinents. Les propositions devront décrire leur stratégie d'engagement inclusif avec les parties prenantes locales, afin d'assurer la pérennité et l'adhésion communautaire aux actions mises en œuvre.

**Un cadre de redevabilité solide** englobant à la fois la redevabilité envers le(s) donateur(s) et la redevabilité envers les populations affectées dans toutes les activités mises en œuvre. Dans cette perspective, les partenaires du SRF devront :

- Respecter les valeurs fondamentales d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité.
- Se conformer à la norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (CHS) ;
- Respecter les six principes fondamentaux du IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels ;
- S'assurer que des mécanismes communautaires de retour d'information, de plainte et de réponse sont mis en place dans toutes les zones d'intervention des projets, en intégrant une approche de base de ne pas nuire ("Do Not Harm") et en tenant compte des vulnérabilités spécifiques. Les consortia devront décrire comment ils garantiront que ces mécanismes sont sûrs, accessibles, sensibles aux enfants, au genre et inclusif dans leur conception ;
- Assurer une forte participation de la communauté au sein du projet ainsi que la diffusion de l'information relative au projet ;
- S'assurer que toutes les organisations bénéficiaires de subventions disposent d'un solide mécanisme interne de traitement des plaintes, conformément à un règlement interne répondant

- aux normes les plus élevées ;
- Signer la charte du SRF en tant qu'engagement moral pour une redevabilité accrue envers les populations affectées par les conflits ainsi qu'aux acteurs locaux.

## 2.4 Ciblage et accès.

**Cet appel couvre les pays du Sahel central (Mali, Niger, Burkina Faso) ainsi que le Bassin du Lac Tchad, limité au Tchad (Province du Lac uniquement) et au Niger. A noter :** Le Cameroun et le Nigéria ne sont pas inclus dans le périmètre géographique du SRF, et l'Est du Tchad n'est pas concerné par cet appel.

**Sont éligibles**, toutes les zones définies comme prioritaires dans les Plans de Réponse Humanitaire (HRP), avec une priorité accordée aux zones difficiles d'accès ou enclavées, et présenter autant que possible une dimension transfrontalière. Les partenaires soumettant un projet doivent **évaluer leur capacité d'accès (gain et/ou maintien d'accès) et de la faisabilité opérationnelle** de leur intervention, **y compris en cas d'altération de la couverture des vols UNHAS.**

Le ciblage des bénéficiaires, qu'il soit individuel ou collectif, doit être fondé **sur la vulnérabilité globale et la criticité des besoins** humanitaires.

Une **attention particulière** est néanmoins attendue sur **les populations déplacées et/ou affectées par le conflit** au vu de leur vulnérabilité accrue.

## 2.5. Entités et projets visés par cet appel.

Cet appel s'adresse **aux consortia dirigés par des ONG internationales ou des membres du Mouvement international de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge**. Dans le cadre de la procédure de DDA, le SRF examinera en priorité les documents du requérant principal, tout en analysant ceux des partenaires afin d'assurer la cohérence du consortium et la capacité du lead à gérer efficacement la subvention. La composition des consortia devra répondre à une logique de complémentarité des expertises, de recherche d'efficacité opérationnelle et de simplicité structurelle, dans une optique de bon usage des ressources. **Tous les membres du consortium doivent être enregistrés conformément aux législations en vigueur**, en règle avec leurs obligations légales et ne faire l'objet d'aucune condamnation.

**En cohérence avec les engagements du SRF en faveur de la localisation**, les consortia financés par le SRF doivent inclure au moins une structure locale, pleinement engagée dans la conception et la mise en œuvre du projet. Ces partenaires locaux doivent être légalement **enregistrés**, et **l'objectif est qu'ils gèrent directement au moins 25 % des fonds alloués**, cette proportion restant une ambition plutôt qu'une exigence stricte.

**Chaque ONG ne peut rejoindre qu'un seul consortium**, quel que soit son statut (ONG locale ou internationale), et ne peut participer qu'à un seul projet soumis au financement du SRF dans le cadre de cet appel. Il est recommandé de formaliser cette **exclusivité** dans un Pre-Teaming Agreement.

Enfin, seules **les ONG déjà établies et opérationnelles dans les zones d'intervention ciblées** sont

éligibles.

**Attention : Dans le cas de figure où un projet existant aurait été récemment interrompu de manière prématurée à cause d'une suspension de financement**, le partenaire peut envisager de soumettre au SRF la reprise et la finalisation de certaines activités de ce projet, **à condition que celles si soient complètement alignées avec les priorités et les modalités de cet appel**. L'objectif recherché est d'avoir un impact plus rapide et plus coût-efficace que dans le cas d'un projet entièrement nouveau, grâce à la remobilisation des personnels et moyens opérationnels de ce projet et aux activités préparatoires qui ont déjà eu lieu.

**Dans ce cas très spécifique**, les ONG concernées doivent en premier lieu vérifier rigoureusement leur **éligibilité** en remplissant le questionnaire d'auto-éligibilité. Il est important, à ce stade, de ne pas tenter d'adapter artificiellement un projet interrompu si celui-ci ne cadre pas avec les objectifs et critères du SRF, car cela représenterait une perte de temps pour toutes les parties et n'empêcherait pas la proposition d'être écartée en phase d'analyse. Si les conditions d'éligibilité sont réunies, les organisations peuvent alors **soumettre leur projet selon les modalités classiques de l'appel**, en mentionnant explicitement dans le titre qu'il s'agit d'une reprise d'activités. Elles devront également joindre à leur soumission **une annexe supplémentaire** comprenant une note explicative précisant le statut du projet interrompu, son état d'avancement, ainsi que les gains d'efficacité attendus en cas de reprise.

## 2.6. Cadre financier et durée des interventions proposées.

Le budget **indicatif** total disponible pour cet appel est de **£12 500 000**.

La durée des projets devra être comprise **entre 12 et 24 mois**, pour un budget compris **entre £1 000 000 et £4 000 000 par projet**.

Conformément aux règles du SRF, **aucune proposition ne sera acceptée si le budget annuel soumis dépasse 30 % du dernier budget annuel précédent de l'organisation candidate**.

**Les frais de gestion pris en charge par le SRF sont fixés à 7%**. Ces frais doivent être partagés entre les partenaires du consortium au prorata de la part du budget mis en œuvre par chacun.

Conformément au [manuel des opérations](https://www.sahelregionalfund.org/media/vs4f2zhm/srf-manuel-operations-fr_draft.pdf) en vigueur (et qui sera révisé au cours de l'année 2025) ([https://www.sahelregionalfund.org/media/vs4f2zhm/srf-manuel-operations-fr\\_draft.pdf](https://www.sahelregionalfund.org/media/vs4f2zhm/srf-manuel-operations-fr_draft.pdf)), lors de la soumission de la note conceptuelle, le budget devra être présenté de manière synthétique, en détaillant les montants par secteur d'intervention (santé, nutrition, sécurité alimentaire, résilience, protection, WASH etc.), en précisant l'usage éventuel de la modalité cash, ainsi que la répartition par membre du consortium, tout en garantissant une cohérence avec le cadre logique du projet (cf point 4.2). Au stade de la proposition complète, le budget devra être détaillé annuellement. Un plan de passation des marchés, un plan de suivi, ainsi qu'un plan de renforcement des capacités et de développement institutionnel devront être annexés à la proposition. Dans tous les cas, il est recommandé de se référer à ce Manuel des Opérations, qui détaille l'ensemble des règles et procédures applicables.

### 3. Critères de sélection des projets.

#### 3.1. Principaux critères de sélection des projets.

Dans le cadre de cet appel, le SRF évalue les propositions en tenant compte des critères généraux reconnus en matière de gestion de projet, ainsi que des critères spécifiques adaptés aux besoins et aux objectifs spécifiques de cet appel. Cette approche vise à assurer que la sélection de projets est alignée sur les meilleures pratiques tout en répondant aux exigences particulières du contexte d'intervention. Il s'agit notamment des critères suivants :

1. Le respect de la [Charte](#) et de la [stratégie du SRF](#), des lignes directrices de l'appel et des priorités humanitaires de chacun des pays couverts.
2. L'expérience des organisations, leurs spécialisations dans la ou les thématique (s) soumissionnée (s), leur capacité opérationnelle et leur accès aux zones d'intervention.
3. L'analyse du contexte, des besoins et la théorie du changement proposée (analyse sensible au conflit, qualité de l'analyse des besoins et de la vulnérabilité des populations de la zone couverte, logique d'intervention, etc.).
4. L'engagement communautaire, les efforts de redevabilité.
5. La pertinence, l'efficacité et l'efficacités (analyse des moyens, le contenu technique sectoriel, et opérationnelles, adéquation entre les activités, les résultats, nombre de personnes soutenues pour chaque type d'appui, relativement aux moyens engagés).
6. La durabilité (Changements induits et pérennisation).
7. Le respect des éléments transversaux attendus.
8. Le niveau d'implication dans la coordination globale et sectorielle, au niveau national, régional et local.
9. Le suivi-évaluation (mécanismes, ressources, outils, chronogramme).
10. L'engagement dans les efforts de localisation.
11. Le budget (Cohérence et réalisme, coûts opérationnels raisonnables, Value for money).

**Sur le plan opérationnel**, au-delà des critères listés ci-dessus, l'évaluation portera sur la pertinence du ciblage, en veillant à ce que les projets atteignent un volume significatif de bénéficiaires tout en assurant un impact réel sur leur autonomisation. Les interventions devront démontrer leur capacité à réduire durablement la vulnérabilité des populations, évitant qu'elles ne nécessitent une assistance humanitaire à l'avenir. Une attention particulière sera accordée à la cohérence des actions, à la durabilité des effets et à la value for money, tant au niveau projet que sectoriel.

L'évaluation des projets tiendra compte des risques liés à la baisse du niveau global des financements humanitaires et aux impact multiples sur l'écosystème humanitaire. **Le SRF cherchera à déterminer si projets proposés restent réalistes et viables malgré ces perturbations.**

Du fait de ce contexte très incertain, **les ONG candidates devront apporter des assurances** sur leur aptitude à mettre en œuvre leur projet indépendamment des incertitudes sur des financements externes. Le SRF demandera aux ONG membre des consortia **de confirmer la stabilité et pérennité de leurs structures pays**, devant permettre la continuité et la bonne exécution du projet.

#### 3.2. Prévention de conflit d'intérêts

Le SRF, en tant que fonds régional pour les ONG humanitaires gouverné par des ONG, a mis en place des mesures pour réduire le risque de conflit d'intérêts, tout en permettant à toutes les ONG (hormis DRC), y

compris les membres du conseil d'administration, d'avoir des chances égales d'accéder au financement du SRF [3-srf-rôle-de-la-gouvernance-structure-et-fonctionnement.docx \(live.com\)](https://www.sahelregionalfund.org/fr/appels/appel-a-projet-2025-sahel-central-bassin-du-lac-tchad/).

## 4. Instructions pour la soumission

### 4.1. Procédures de soumission.

**Les organisations non gouvernementales internationales intéressées sont invitées à manifester leur intérêt en soumettant, dans un premier temps, une Note Conceptuelle associées à des annexes,** selon le format disponible en téléchargement sur le site du SRF : <https://www.sahelregionalfund.org/fr/appels/appel-a-projet-2025-sahel-central-bassin-du-lac-tchad/>

La Note Conceptuelle doit être transmise selon le calendrier précisé ci-dessous à l'adresse suivante : [tender@sahelregionalfund.org](mailto:tender@sahelregionalfund.org).

Après évaluation par le comité d'examen et validation des résultats par le Conseil d'administration du SRF, seules les entités sélectionnées seront invitées à soumettre une proposition complète. Les formulaires requis seront alors mis à disposition sur le site du SRF, et les organisations concernées seront informées en temps opportun.

**Important : La participation à cet appel à projets ne garantit pas une sélection finale pour un partenariat avec le SRF, ni pour un financement.**

### 4.2. Documents requis pour la soumission de la note conceptuelle.

Pour cet appel, les documents requis pour la soumission sont les suivants :

- **Formulaire de note conceptuelle (Annexe A).**
- **Documents de confirmation de dialogue préalable** avec les autorités locales, les services techniques et les communautés.
- **Eléments de budget (Annexe B).**
- **Cadre logique (Annexe C).**
- **Eléments préliminaires de théorie du changement.**
- **Pour les projets de reprise (en plus des éléments précédents)**
  - **Questionnaire d'auto-éligibilité.**
  - **Annexe supplémentaire comprenant une note explicative précisant le statut du projet interrompu, son état d'avancement, ainsi que les gains d'efficacité attendus en cas de reprise.**
- **Lettre officielle de support issue du bureau régional ou du siège de l'ONG. (Voir détail ci-après).**

**Le SRF sollicite en effet des lettres de support émanant des bureaux régionaux ou des sièges** des ONG porteuses et des membres des consortia candidats au financement, afin de confirmer leur engagement et leur capacité à mettre en œuvre les projets proposés. Cette démarche inhabituelle pour le SRF vise à renforcer la confiance mutuelle, clarifier les engagements, et assurer la viabilité des interventions dans un contexte de forte incertitude. En conséquence, les lettres devront :

1. Attester de la faisabilité du projet malgré d'éventuelles contraintes d'accès notamment liées à la possible altération des services de support humanitaire de l'UNHAS.

- Garantir le maintien des capacités opérationnelles et du dispositif de support jusqu'à la fin du financement SRF, en assurant la continuité des ressources humaines, logistiques, administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre du projet.

### 4.3 Questions et Réponses

Il est possible de soumettre vos questions sur n'importe quel aspect à [information@sahelregionalfund.org](mailto:information@sahelregionalfund.org) dans le délai précisé ci-dessous. Nous recueillerons vos questions par courrier électronique. Nous diffuserons ensuite toutes les questions et réponses sur notre site web ([www.sahelregionalfund.org](http://www.sahelregionalfund.org)).

### 4.4. Calendrier (les dates sont estimatives)

Activités	Dates estimatives
Publication de l'appel	7 avril 2025
Délai pour soumettre des questions	14 avril 2025
Réponses aux questions	21 avril 2025
<b>Date limite de soumission des concept notes</b>	Le 4 mai 2025 à minuit.
<b>Sélection des Concept notes</b>	Approximativement du 6 au 26 mai 2025
Information et invitation des entités éligibles à soumettre une proposition complète	Approximativement autour du 26 mai 2025.
<b>Date limite de soumission des propositions complètes</b>	22 juin 2025 à minuit.
<b>Sélection/analyse des projets complets</b>	Approximativement du 24 juin au 6 juillet 2025
Partage du rapport de sélection au Board et feedback des organisations présélectionnées sous réserve des DDA	Approximativement 1ère quinzaine de juillet 2025
DDA process et évaluation des capacités	Juillet 2025
Publication des résultats et contractualisation	Juillet Août 2025

### 4.4 Contact

Pour toute question concernant cet appel à projets, n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante [information@sahelregionalfund.org](mailto:information@sahelregionalfund.org)

En cas de plainte concernant une procédure, de soupçons de mauvaise conduite ou de conflit d'intérêts potentiels liés au fonctionnement du SRF et à son intégrité, vous pouvez déposer une plainte à l'adresse suivante : [grievance@sahelregionalfund.org](mailto:grievance@sahelregionalfund.org). Le FMU n'est pas impliqué dans le comité de recours des plaintes, qui est composé des membres de FCDO et du responsable du Code de Conduite de DRC, pour des raisons de conflits d'intérêts et de neutralité.

#### Sahel Regional Fund

Danish Refugee Council – Conseil Danois pour les réfugiés  
Bureau régional de DRC WANALA  
Villa lot 69 – Almadies Zone 13.  
Dakar - Sénégal.